D20

TRADUCTION ET DIFFUSION dial

BOLIVIE

GRAVES "OBSERVATIONS" D'UN EVEQUE SUR
LE COMPORTEMENT DU NONCE

Le texte qu'on va lire est celui d'une communication de Mgr Jesus Lopez de Lama, évêque de la Prélature de Corocoro, faite à l'Assemblée des Evêques de Bolivie le 9 décembre 1971.

Mgr Lopez est un jeune évêque de nationalité espagnole, et appartenant à la Congrégation des Passionistes. Il travailla en liaison avec le Comité d'Etudes et d'Action Sociale (CEAS), qui rassemblait des prêtres et des laïcs préoccupés de voir clair dans la situation sociale et politique du pays.

Il a regretté que l'ensemble des évêques ait décidé de supprimer le CEAS, le trouvant trop à gauche. Il a souffert lorsque, avec l'approbation du Nonce, certains de ses confrères le dénoncèrent à Rome comme subversif; il reçut à cette occasion une lettre dans laquelle on l'accusait de diviser l'Eglise et de soutenir les prêtres marxistes. Avec Mgr Esquivel, jeune évêque bolivien de La Paz, il fut le seul à prendre position devant le climat d'oppression de l'actuel Gouvernement bolivien. Sa maison épiscopale fut perquisitionnée, comme tant d'autres églises ou couvents.

Malgré la méfiance d'autres évêques, Mgr Lopez continua à essayer de se faire comprendre, à présenter les faits à la lumière de la foi et de la mission de l'Eglise. Il sait que certains de ses confrères seraient heureux de le voir repartir en Espagne. Il sait aussi que, dans son diocèse de Corocoro, il y a une telle situation sociale qu'il ne se sent pas le droit de la quitter, et que son clergé le comprend et le soutient.

Dans cette perspective, il fit des démarches pour obtenir l'aide de prêtres de la OCSHA (Obra de Cooperación Sacerdotal Hispano-Americana), qui avaient dû quitter la direction du Grand Séminaire de Cochabamba et qui devait se rendre dans son diocèse. Mais ils reçurent l'ordre de différer leur départ. Mgr Lopez explique les tenants et les aboutissants de cette affaire.

# ON EMPECHE LES PRETRES DE LA OCSHA QUI AVAIENT TRAVAILLE AU GRAND SEMINAIRE DE COCHABAMBA DE REVENIR TRAVAILLER DANS LE DIOCESE DE COROCORO

## Introduction

J'affirme et je promets que je suis prêt à reprendre toute parole qui ne serait pas conforme à la charité. Si, parmi les faits que je rapporte, il y en a qui ne sont pas conformes à la vérité, je demande qu'on me le dise aussi loyalement que je le fais dans cet exposé.

Je veux avant tout être vrai, car la vérité est la condition première de la justice et le chemin nécessaire de la charité.

## Les faits

C'est par décision de l'Assemblée Episcopale, prise en 1969 au scrutin secret, que les prêtres de la OCSHA se virent dans l'obligation de laisser la direction du Grand Séminaire pour la remettre entre les mains de prêtres boliviens.

Dans cette décision, il n'a pas été question, que je sache, de l'avenir de ces prêtres. J'en tirai personnellement la conclusion qu'ils étaient libres de travailler dans le diocèse de leur choix, sous réserve d'accord avec l'évêque respectif. Cette interprétation fut confirmée par la lettre adressée le 12 décembre 1969 à ces prêtres par le Cardinal Maurer au nom de l'Assemblée Episcopale: "Nous sommes parfaitement disposés à donner suite à vos justes droits et exigences économiques et sociales, soit que vous choisissiez de retourner dans votre patrie d'origine, soit que vous désiriez continuer à travailler dans tel ou tel diocèse de Bolivie".

Les faits confirment également cette interprétation. Le Cardinal Maurer, en effet, président de l'Assemblée Episcopale, accueillit à Sucre l'un de ces prêtres, Miguel Parrilla. Mgr Prata, évêque auxiliaire de La Paz, leur offrit des responsabilités à La Paz et leur proposa même de vivre avec eux - mais peut'être est-ce une erreur d'information de ma part. Mgr Guttierez lui-même évêque de Cochabamba, leur proposa des tâches en-dehors de la ville

J'appris également que Mgr Fernandez, évêque d'Oruro, songeait aussi à les accueillir, mais qu'il recula devant ce projet à la suite d'une conversation avec Mgr Guttierez.

Je puis affirmer qu'après leur sortie de Bolivie, je n'ai eu aucun contact avec les prêtres de la OCSHA depuis janvier 1971. J'ai toujours pensé qu'ils reviendraient se mettre à la disposition de l'un des diocèses indiqués. Dans la lettre de Nouvel-An qu'ils m'adressèrent alors, ils m'exprimaient leur désir profondément sacerdotal de revenir travailler en Bolivie. Ils me parlaient d'Oruro, mais ils attendaient la confirmation. Ils me demandaient si, au cas où ce projet ne prendrait pas corps, ils pourraient venir dans mon diocèse de Corocoro.

Avant de faire la moindre démarche en ce sens, je présentai leur demande à mon Conseil Presbytéral comme une simple possibilité à venir. Le Conseil donna son approbation et je me rendis à Oruro pour m'entretenir avec Mgr Fernandez. Ce dernier me fit part de sa décision de ne pas les recevoir chez lui. J'entrai donc en correspondance avec les prêtres de la OCSHA et un contrat de travail fut rédigé lors de mon voyage en Espagne en juin 1971.

Tout semblait réglé. Mais, avec le coup d'état, le nouveau Gouvernement manifesta son opposition politique à l'égard des prêtres et des religieux ouverts au changement social. Après m'être renseigné auprès du Ministère compétent du Gouvernement afin d'être sûr que ces prêtres n'avaient aucun antécédent fâcheux, je leur fis savoir qu'ils pouvaient revenir en Bolivie.

Deux jours avant la date prévue pour leur arrivée à La Paz, trois d'entre eux furent retenus à Madrid sur ordre personnel du Cardinal Villot, secrétaire d'Etat au Vatican, dans l'attente - était-il précisé dans la lettre - qu'il soit statué sur leur avenir directement entre le St-Siège et l'Assemblée des Evêques de Bolivie.

Je n'ai personnellement reçu à cette date aucune notification officielle sur le cas, ni du St-Siège, ni de la Nonciature, ni de la Conférence Episcopale.

<u>Pourquoi les ai-je admis dans mon diocèse?</u>

Après cette présentation chronologique des faits, je me dois d'expliquer les raisons qui me conduisirent à les admettre dans

mon diocèse, afin de répondre ainsi aux questions latentes de quelques évêques.

Ces raisons sont simples et élémentaires:

1) parce que ce sont des prêtres qui ont demandé à venir et que, les connaissant personnellement, je n'avais et n'ai aucun doute sur l'auth enticité de leur démarche; en conscience, je ne pouvais refuser de les accepter;

2) parce que mon diocèse ne dispose pas de prêtres en nombre suffisant et que l'arrivée de cinq d'entre eux vivant en équipe me paraissait un élément de dynamisme;

3) parce que j'ai toujours pensé que l'idéologie de ces prêtres et leur engagement - avec toutes les limites que cela comporte - sont valables du point de vue chrétien et représentent une source d'enrichissement dans le nécessaire pluralisme de notre Eglise;

4) parce que le conflit au coeur duquel ils se trouvaient dans le diocèse de Cochabamba présentait une réelle difficulté dans ce diocèse, mais pas dans le mien .

Tels sont les motifs fondamentaux qui m'ont animé. Je dois ajouter qu'il fut clairement établi, sur la base de documents appropriés, en particulier une lettre du président de la Conférence Episcopale, que l'Assemblée des Evêques avait donné carte blanche à ces prêtres pour travailler dans n'importe quel diocèse de Bolivi

Préjuger d'autres intentions de ma part, ainsi que cela fut fait par quelques-uns, relève d'un jugement gratuit et contra. à la vérité des faits et à ma conscience.

<u>Qui a empêché la venue de ces prêtres</u> ?

Il est raisonnable de penser que, derrière cette intervention verticale aboutissant au blocage de la venue de ces prêtres de la OCSHA dans mon diocèse, il y a l'action personnelle du Nonce apostolique, Mgr Giovani Gravelli.

J'affirme cela en m'appuyant sur les conversations du Nonce avec les Pères Passionistes d'Obrajes (quartier de LaPaz où se trouvent la paroisse et la maison des Pères Passionistes). Le Nonce leur a clairement déclaré que la décision du diocèse de Corocoro était contraire aux décisions de l'Assemblée des Evêques, et que, dans cette affaire, Mgr Guttierez s'était vivement opposé à moi.

En 1970, le Nonce écrivit aux évêques du pays d'origine de ces prêtres de la OCSHA et à l'évêque de Saragosse - je puis le cer-

Les implications de cette décision

1) On interdit à des prêtres de venir travailler en Bolivie, ce qui est en contradiction avec les faits, puisque la lettre officielle du cardinal leur donnait toute liberté de travailler dans n'importe quel diocèse. L'Assemblée Episcopale apparaît ainsi aux yeux de ces prêtres, dans toutes ses compromissions et contradictions.

2) La décision a été portée devant l'instance la plus élevée de l'Eglise: la Secrétairerie d'Etat. La réputation de ces prêtres qui ont consacré le meilleur de leur jeunesse au service de notre Eglise est ainsi gravement compromise aux yeux de l'opinion publique.

3) On fait opposition à la juridiction d'un évêque sans que celui-ci ait reçu la moindre communication et sans qu'il en connaisse les raisons.

4) Cette interdiction ressemble à une punition dont les motifs sont ignorés; les victimes n'ont pas les moyens de se défendre. De tels faits ont l'apparence, sinon la réalité, d'une injustice.

Réflexions personnelles

On comprend qu'un tel problème puisse devenir dans notre Eglise un véritable scandale. Nous avons tous, certainement, des idées différentes et donc des comportements différents. Il nous faut éviter au moindre prix ce scandale - des choses graves sont engagées dans cette affaire - mais sans compromettre pour cela la vérité et la justice envers les faits et les personnes. Je comprends que les faits puissent être interprétés de manière différente par les protagonistes de l'affaire. Les personnes en cause sont des prêtres, des évêques, le Comité Exécutif Permanent, l'Assemblée Plénière des Evêques, la Nonciature, le Nonce, la Secrétairerie d'Etat

Nous sommes dans l'obligation de dialoguer davantage et non de faire empirer nos relations. Nous sommes dans l'obligation de respecter la vérité, la justice, et surtout la charité. Il nous faut pour cela ajuster notre comportement au bien personnel et collectif. Dans mon diocèse, j'ai perdu cette année, pour des motifs divers, huit prêtres sur vingt-deux; je ne puis trouver les prêtres dont j'ai besoin; je ne puis davantage, en conscience, empêcher de venir des prêtres dont je sais qu'ils viennent dans mon diocèse en toute sincérité.

Personnellement, je n'ai jamais fait preuve de manque de loyauté envers l'Assemblée Episcopale, malgré mes nombreux défauts.

tifier pour l'avoir personnellement vérifié - pour leur demander d'empêcher leur retour en Bolivie.

Il y a plus. Par l'intermédiaire de l'ambassade d'Espagne à La Paz, le Nonce fit parvenir à Madrid une note d'information confidentielle sur le comportement et les activités de ces prêtres. La surprise de l'ambassadeur fut telle qu'il eût des doutes sur l'objectivité de ces informations. Si j'affirme cela, c'est que j'ai rencontré la personne chargée d'étudier le document reçu du Nonce et que j'ai la certitude morale que cette personne ne ment pas.

Il es t donc logique de penser que l'échec de ces deux tentatives, religieuse et civile, a conduit à avoir recours à la plus haute sphère de l'Eglise, en l'occurrence la Secrétairerie d'Etat.

Je dois en outre, puisque la vérité et la justice sont en cause, faire mention de certaines rumeurs propagées par certains confrères dans l'épiscopat, d'après lesquelles l'admission de ces prêtres dans mon diocèse allait à l'encontre des décisions de l'Assemblée de l'Episcopat et représentait une action déloyale.

Le jour de mon retour d'Espagne, à l'aéroport, le Cardinal en personne m'annonça que des évêques démissioneraient si je faisais revenir ces prêtres de la OCSHA.

En ce qui concerne la "décision" de l'Assemblée Episcopale, il est clair que ces prêtres reçurent des propositions de travail de la part du cardinal et de quelques évêques; des documents écrits existent pour en témoigner. Personne n'est revenu par la suite sur cette question, et je n'ai pu trouver dans mes archives aucune communication dans ce sens émanant du Comité Exécutif Permanent de notre Assemblée.

Quant à l'allusion du cardinal à la démission de quelques évêques, elle m'apparût relever de pressions hors de proportion sur ma liberté de décision. Il est possible que ces frères évêques aient pu recourir à Rome, parce qu'ils estimaient que leur conscience était en jeu. Je respecte cette attitude. Mais s'il en fût ainsi, s'il y eut ingérence inqualifiable dans les affaires d'autrui dépassant les prérogatives ordinaires, j'insiste pour dire que le jugement sur cette affaire possède une valeur objective indépendante de la bonne foi ayant présidé à la démarche.

Ce qui est en jeu ici, ce ne sont pas les personnes, mais le système. Il est logique de penser que la Secrétairerie d'Etat n'a pas agi par simple intuition, mais bien parce que quelqu'un l'a informée secrètement dans le but d'empêcher la venue de ces prêtres

Les insinuations de quelques évêques contre ma personne sont injustes et représentent une offense, car elles ne correspondent pas à la vérité. La vérité est autre: quelle que soit la personne qui a inspiré cette décision, il s'agit de quelqu'un qui travaille contre la pensée de l'Assemblée Episcopale. Les documents en font foi. Personnellement, je demande à l'Assemblée Episcopale de clarifier les faits et de déterminer les responsabilités.

Le problème fondamental: les mentalités devant le changement et les engagements conséquents

Au coeur de ces attitudes, on retrouve, latente, une certaine mentalité diplomatique, centraliste, juridique et idéologique. Le Nonce et quelques évêques ont toute liberté, comme n'importe quel chrétien, de structurer leurs idées comme ils l'entendent, dans l'indestructible unité de la foi, et dans la communion avec le Pape et avec l'Eglise. Mais à l'intérieur de cette unité et de cette communion, il existe bien d'autres manières de comprendre la foi, d'interpréter la discipline et d'organiser la pastorale.

Si grande que soit sa responsabilité - elle ne peut cependant être plus grande que celle du pape -, le Nonce apostolique ne peut l'exercer en passant par-dessus l'Eglise, mais en communion avec elle, dans un dialogue permanent avec ses pasteurs et son peuple. Le pluralisme légitime naît de la même foi et s'enracine dans l'homme, comme réponse personnelle au mystère salvifique de Dieu. Nous ne pouvons parler d'unité que si nous acceptons la diversité. Nous ne pouvons confondre la nécessaire unité avec une absurde uniformité.

"Liberté et manipulation dans l'Eglise"

Karl Rahner a écrit un petit livre très riche avec ce titre significatif. Disons que lui seul peut passer de longues heures à méditer sur l'Eglise.

La liberté est un don ineffable accordé à l'homme par Dieu. Ce don trouve sa reconnaissance et sa justifiication dans l'Evangile. Toute atteinte à la légitime liberté est une atteinte à l'homme et à Dieu. S'opposer à la vérité, à la connaissance des choses, des personnes et des comportements, est commencer à s'opposer à l'exercice, valable du point de vue chrétien, de la liberté.

Le dialogue, par contre est l'ouverture à la vérité et à l'amour Le dialogue existe comme essence même de la vérité telle qu'on la

rencontre chez l'homme, c'est-à-dire partielle, imparfaite, dynamique et possible.

Le secret, volontaire ou imposé, apparaît comm un instrument de blocage, comme une manipulation illégitime de la vérité, car il est un obstacle dans l'approche de la vérité par l'homme. Le secret n'est recevable que si la dignité de l'homme est respectée; il ne l'est pas quand elle est opprimée ou écrasée. L'autorité est au service de l'homme et de la vérité. User de l'autorité pour manipuler ou empêcher l'accès de l'homme à la vérité est tomber sous l'oppression de la Loi... et non vivre l'Evangile.

La collégialité

La théorie de la collégialité n'offre guère de difficultés; elle est le principe théologique de communion comme de tout effort commun dans le domaine pastoral au service du peuple. Les difficultés, les oppositions et les tensions naissent de l'action et de la co-responsabilité agissante dans les tâches pastorales de l'Eglise locale et universelle. La collégialité a été proclamée, mais elle n'est pas vécue. La mettre en oeuvre est la tâche de tous dans la souffrance. Il n'est pas possible d'édifier une telle architecture si nous ne donnons pas le feu vert à la participation de tous et si nous ne bannissons pas la peur parmi nous.

Lorsqu'on se sait surveillé et dénoncé secrètement à Rome (qui est ce Mgr Lopez?), on a la douloureuse impression - je l'avoue franchement - de travailler dans les structures du "monde", et non pas dans celles de la collégialité évangélique où Paul affronte Pierre, ouvertement, sans peur et dans l'amour. C'est pourquoi mes observations sur les faits et geste du Nonce et de quelques confrères sont très graves.

Je sais bien que nous avons tous notre tempérament et notre caractère. Nous avons tous besoin, moi le premier, d'être corrigés et rectifiés. Mais, au-delà des problèmes de personnes, demeure celui des méthodes et des agissements qui n'aident en rien à la croissance de l'Eglise.

Cochabamba, le 9 décembre 1971
Jesus Lopez de Lama
évêque de la Prélature de Corocoro